



Province de Québec
Municipalité régionale de
Comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, directeur général, que le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière a adopté, lors de son assemblée générale du 8 mars 2017, le projet de règlement numéro 272-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Le but du projet de règlement est de modifier les périmètres d'urbanisation des municipalités de Dosquet, Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre, afin de corriger certaines anomalies survenues lors de la rénovation cadastrale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 mai 2017 à 19H30, au Centre local de développement (CLD) de Lotbinière situé au 175 boul. Laurier, à Laurier-Station.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des projets de règlement au secrétariat du centre administratif de la MRC de Lotbinière, au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et sur le site internet de la MRC au www.mrclotbiniere.org/sadr

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 13 ème jour du mois d'avril 2017.

Stéphane Bergeron
Directeur général